



**HAL**  
open science

## Complétives "appositives" en latin: forme, sens, syntaxe

Colette Bodelot

► **To cite this version:**

Colette Bodelot. Complétives "appositives" en latin: forme, sens, syntaxe. Dominique Longrée. DE VSV. Etudes de syntaxe latine offertes en hommage à Marius Lavency, Peeters, pp.45-58, 1995, BCILL 70, 90-6831-481-5. hal-03580819

**HAL Id: hal-03580819**

**<https://hal.science/hal-03580819>**

Submitted on 22 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BCILL 70 : *De Vsu*, Études de syntaxe latine offertes à Marius Lavency, 45-58

## COMPLÉTIVES "APPOSITIVES" EN LATIN : FORME, SENS, SYNTAXE\*

Colette BODELOT

Luxembourg

### Summary :

This paper tries to determine the semantic and syntactic status of some substantive clauses linked to a N(oun) P(hrase) (N + cataphoric element). Though necessary to saturate the purely textual reference of the cataphoric element and consequently endowed with a determinative function, they do not all share the same structural position. The morphological properties of the appositive as well as the results of different commutation tests show that the substantive clause now functions as a complement of the matrix verb, in correlation with the whole NP (type I), now as an adjectival expansion of the noun, in correlation with the only cataphoric element (type II). Occasionally both types are joined in one construction (type III).

Dans la grammaire traditionnelle, les complétives "appositives"<sup>1</sup> ne font jamais l'objet d'une description à part. Elles sont mentionnées, en fonction de leur terme introducteur ou de leur mode de construction, sous des rubriques diverses, à la suite des autres complétives, sujets ou objets, auxquelles elles sont formellement apparentées. La présentation est souvent lacunaire, le commentaire expéditif. Chez A. ERNOUT et Fr. THOMAS, par exemple, les subordonnées employées "pour développer un pronom neutre ou un substantif" ne sont énumérées que sous les rubriques de *quod* (E.-Th., 296) et de *ut* (E.-Th., 302-304) complétifs; elles sont entièrement passées sous silence dans les chapitres consacrés à l'interrogation indirecte (E.-Th., 313 *sqq.*) et à la proposition infinitive (E.-Th., 320 *sqq.*). En plus, le seul point à retenir leur attention est celui des chevauchements d'emploi des conjonctions : ainsi

\*. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un projet de recherche du Centre Universitaire de Luxembourg.

1. Le terme d'"appositives" est employé dans un sens purement local; il désigne toutes les complétives adjointes à un pronom neutre ou à un syntagme nominal sans nous informer sur le mode d'insertion de la complétive dans la phrase.

employé, *ut* se rapprocherait de *quod* (E.-Th., 305), les deux étant ensuite occasionnellement concurrencés par *si* (E.-Th., 388) et par *cum/quom* (E.-Th., 297).

Une méthode de classement analogue est adoptée par R. KÜHNER et C. STEGMANN. La présentation est cependant plus complète : la complétive associée à un substantif ou à un pronom neutre est mentionnée sous les rubriques de la proposition infinitive (K.-St., II, 1, 696), de l'interrogation indirecte (K.-St., II, 2, 487-488), des substantives finales (K.-St., II, 2, 226), des substantives consécutives<sup>2</sup> (K.-St., II, 2, 244-245) et des substantives en *quod* et *quia* (K.-St., II, 2, 270), pour ne citer que les principales. L'ordre dans lequel les différents emplois sont présentés n'est pas aléatoire. Sous les quatre premières rubriques, la mention des complétives qui interviennent en liaison avec un substantif ou un pronom neutre est rejetée à la fin, voire ajoutée en annexe; avec *quod* et *quia*, cet emploi est cité en premier. Pareil mode de présentation repose sur deux postulats : dans les quatre premiers cas, l'association de la complétive à un nom ou à un pronom est considérée comme occasionnelle; dans le dernier cas, la conjonctive en *quod* et *quia* passe pour spécialisée dans cet emploi. Autre différence par rapport à la description d'A. ERNOUT et Fr. THOMAS : ne se contentant pas de parler, d'une façon générale, de "chevauchements d'emploi"<sup>3</sup>, R. KÜHNER et C. STEGMANN essaient de dégager les traits différentiels caractérisant chaque type de complétive : associée à un nom ou à une locution nominale, la proposition infinitive exprimerait l'objet d'une pensée (K.-St., II, 1, 700), la substantive consécutive un fait, un événement qui se produit, la substantive finale une aspiration ou un but visé, la substantive en *quod* un fait existant réellement (K.-St., II, 2, 272-273).

L'analyse reste cependant insuffisante pour plusieurs raisons. D'abord, elle se situe à un niveau purement sémantique. Ensuite, en définissant la valeur de la complétive en tant que telle, R. KÜHNER et C. STEGMANN ne dépassent pas le cadre de la subordonnée proprement dite. Ils laissent ainsi pour compte toute une série de caractéristiques différentielles qui relèvent de la relation particulière que la complétive appositive entretient avec le support nominal et ses déterminants ou avec le verbe de la matrice.

On jugera de la même façon la description proposée par J.B. HOFMANN et A. SZANTYR, qui, pas plus qu'ERNOUT-THOMAS et KÜHNER-STEGMANN, n'arrivent à donner une vue d'ensemble des complétives appositives. En outre, le type de substantives que J.B. HOFMANN et A. SZANTYR appellent "explicatives" semble limité à des énoncés comportant un corrélatif démonstratif (H.-Sz., II, 574, 645, 666). A deux reprises, au sujet de la proposition infinitive (H.-Sz., II, 359-360) et de la complétive finale en *ut* (H.-Sz., II, 647), il est fait état de substantifs qui, par analogie avec les verbes correspondants, régissent **directement** une complétive. Mais aucune tentative n'est faite d'élucider leur spécificité fonctionnelle par rapport aux "explicatives". Que, d'une façon générale, J.B. HOFMANN et A. SZANTYR soient embarrassés par les complétives associées à un substantif ou à un pronom démonstratif neutre ressort de leur tendance à y voir un développement secondaire (H.-Sz., II,

2. Cependant, selon R. KÜHNER et C. STEGMANN, cet emploi est limité à des substantifs avec *est*, souvent associés à un adjectif ou à un pronom démonstratif ou relatif, et à d'autres locutions nominales (substantif + verbe) sémantiquement assimilées.

3. Ce facteur n'est cependant pas non plus négligé. R. KÜHNER et C. STEGMANN l'invoquent, par exemple, à propos des complétives consécutives, susceptibles de commuter dans certains cas avec la proposition infinitive, un simple infinitif ou une complétive finale (K.-St., II, 2, 246).

359, 619, 666) ou à invoquer des explications aussi factices que celle de la parataxe (H.-Sz., II, 645).

Face à cette situation, il serait utile de procéder à une étude et à un reclassement systématiques de tous les types de complétives appositives attestées en latin. Un tel objectif excédant cependant le cadre étroit de cette étude, nous adoptons un mode de recrutement sélectif. A partir de seulement trois séries de phrases, toutes repérées chez Cicéron, et attestant un état de langue classique, nous tâcherons de définir les propriétés différentielles qui départagent les trois sous-ensembles. Une étude formelle, fonctionnelle et sémantique du rapport que la complétive appositive entretient d'une part avec le syntagme cataphorisant, de l'autre avec le verbe-matrice fera ressortir les relations variables et multiples qui existent entre lesdites séquences.

Soient donc chez Cicéron les trois séries de phrases suivantes :

Ia. *Quibus autem rationibus hanc facultatem assequi possimus ut hominum studia complectamur eaque teneamus, dicemus...*

(Cic., *Off.*, 2, 19).

“Par quels moyens peut-on obtenir ce pouvoir de rassembler le zèle des hommes et de se l'attacher? Nous en parlerons...”

(Trad. M. TESTARD).

Ib. *Atque haec benignitas etiam rei publicae est utilis, redimi e seruitute captos, locupletari tenuiores;*

(Cic., *Off.*, 2, 63).

“En outre, cette bienfaisance est aussi utile à l'Etat : racheter de l'esclavage les prisonniers, enrichir les petits;”

(Trad. M. TESTARD).

Ic. *Illud quoque nobis accedit incommodum, quod M. Iunius (...) hoc tempore abest, noua legatione impeditus...*

(Cic., *Quinct.*, 3).

“S'ajoute encore pour nous ce désavantage, à savoir que Marcus Junius (...) est absent en ce moment, empêché par une nouvelle légation...”

Id. *Ea res nunc enim in discrimine uersatur, utrum possitne se contra luxuriam ac licentiam rusticana illa atque inculta parsimonia defendere an, deformata atque ornamentis omnibus spoliata, nuda cupiditati petulantiaeque addicatur.*

(Cic., *Quinct.*, 92).

“Car, voici ce qui est mis en discussion : la simplicité parcimonieuse d'un paysan peut-elle se défendre contre un luxe insolent qui se permet tout, ou doit-elle, déshonorée, dépouillée de tout ce qui lui donnait de la considération, être livrée toute nue à la cupidité et à l'impudence effrontée?”

(Trad. H. DE LA VILLE DE MIRMONT).

IIa. *Atque etiam hoc praeceptum officii diligenter tenendum est ne quem umquam innocentem iudicio capitis arcessas;*

(Cic., *Off.*, 2, 51).

“En outre, il faut s'en tenir attentivement à ce précepte du devoir, de ne jamais tenter contre un innocent une action capitale;”

(Trad. M. TESTARD).

- IIb. *...non patiar istam manere suspicionem, nos rem iudicari nolle;*  
(Cic., *Quinct.*, 34).  
“...je ne laisserai pas persister ce soupçon que nous ne voulons pas que l’affaire soit jugée.”  
(Trad. H. DE LA VILLE DE MIRMONT).
- IIc. *Vtinam, Quirites, uirorum fortium atque innocentium copiam tantam haberetis ut haec uobis deliberatio difficilis esset, quemnam potissimum tantis rebus ac tanto bello praeficiendum putaretis !*  
(Cic., *Imp.*, 27).  
“Plût aux dieux, Quirites, qu’il y eût chez nous si grande abondance d’hommes valeureux et intègres qu’il vous fût difficile de décider qui doit être chargé de si grands intérêts et d’une guerre si considérable.”  
(Trad. A. BOULANGER).
- IIIa. *spe tamen deducebar ad eam cogitationem, ut te pro tua admirabili ac singulari sapientia de otio, de pace, de concordia ciuium agi uelle arbitrarer;*  
(Cic., *Att.*, 9, 11A, 1).  
“L’espérance cependant m’amenait à cette pensée, à savoir que je me figurais qu’en raison de ton admirable et singulière sagesse tu voulais qu’on traitât de la tranquillité, de la paix, de la concorde des citoyens;”
- IIIb. *Quae te, malum, inquit, ratio in istam spem induxit ut eos tibi fideles putares fore, quos pecunia corrupisses ?*  
(Cic., *Off.*, 2, 53).  
“Quel raisonnement de malheur, dit-il, t’a amené à cet espoir de penser que te seraient fidèles ceux que tu aurais corrompus avec de l’argent?”  
(Trad. M. TESTARD).

Ces phrases ont ceci de commun qu’elles comportent un S(yntagme) N(ominal) constitué d’un nom, d’un cataphorique<sup>4</sup> et d’une proposition complétive. Mais cette similitude apparente recèle des différences syntaxiques profondes. Des tests de commutation décèleront les disparités de structure entre les trois séries.

Soit d’abord le type I. Un premier test consiste à substituer au groupe substantival constitué du nom et du cataphorique un pronom neutre, un second à supprimer l’ensemble du syntagme (cataphorique + nom) :

- Ia<sub>1</sub> *Quibus autem rationibus (hoc) assequi possimus ut hominum studia complectamur eaque teneamus, dicemus...*  
Ib<sub>1</sub> *Atque (hoc) etiam rei publicae est utile, redimi e seruitute captos, locupletari tenuiores;*  
Ic<sub>1</sub> *(Illud) quoque nobis accedit, quod M. Iunius (...) hoc tempore abest, noua legatione impeditus...*

4. Par ce terme, nous entendons non seulement le pronom-adjectif *is* mais aussi *hic*, *iste* et *ille*, qui, en raison de l’usure phonétique de *is*, ont été affectés de bonne heure, à la suite d’un glissement, au rôle de diaphoriques, renvoyant à l’avant ou à l’arrière du texte (FUGIER, 1983, 254; SERBAT, 1984, 556 et al.).

Id<sub>1</sub> *(Id) nunc enim in discrimine uersatur, utrum possitne se contra luxuriam ac licentiam rusticana illa atque inculta parsimonia defendere an, deformata atque ornamentis omnibus spoliata, nuda cupiditati petulantiaeque addicatur.*

Aucune des deux transformations ne provoque l'inacceptabilité syntaxique des énoncés. On en inférera que la complétive n'entretient un rapport de dépendance ni avec le nom central ni avec l'ensemble du syntagme formé par le nom et son déterminant cataphorique. Dans le premier cas, l'absence d'une relation de dépendance syntaxique entre la complétive et le nom s'induit de la possibilité d'exclure la proposition subordonnée de la commutation avec le pronom. Dans le second cas, un tel lien entre la complétive et le syntagme cataphorique s'avère inexistant du fait que l'antécédent complexe peut être supprimé sous réserve de la grammaticalité de la phrase. Cette omissibilité est liée à deux conditions. Il faut que :

- la charge sémantique du nom central soit assez faible pour que sa suppression reste sans incidence sur la structure sémantico-syntaxique de l'énoncé (cfr, en I d, l'emploi de l'expression *ea res*, où l'abstraction sémantique est à son comble);
- le verbe de la matrice appartienne à la classe des verbes ou expressions verbales susceptibles de se construire directement avec une complétive sujet ou objet.

Ces deux conditions étant remplies en série I, tout se passe comme si, par delà la cheville nominale, la complétive était immédiatement régie par le verbe-matrice. Cette vue est confirmée par des indices formels, tels que la conformation morphologique de la complétive. Son mode de construction, qui, à côté du SN et, à plus forte raison, du cataphorique neutre, semble arbitraire, s'avère déterminé par le verbe introducteur : *asequor, utile est, accedit, in discrimine uersatur* se construisent respectivement avec une complétive en *ut*, une proposition infinitive, une complétive en *quod* et une interrogation indirecte. Avec les mêmes SN, d'autres verbes impliqueraient d'autres constructions :

- Ia<sub>2</sub> *Noli indignari hac facultate quod hominum studia complectimur eaque tenemus...*  
 Ib<sub>2</sub> *Concedamus captis hanc benignitatem, ut redimantur e seruitute/redimi e seruitute...*  
 Ic<sub>2</sub> *Illud quoque uitandum est incommodum, ne M. Iunius (...) hoc tempore absit, noua legatione impeditus...*  
 Id<sub>2</sub> *Ea res uera est, se contra luxuriam ac licentiam rusticanam illam atque incultam parsimoniam defendere non posse...*

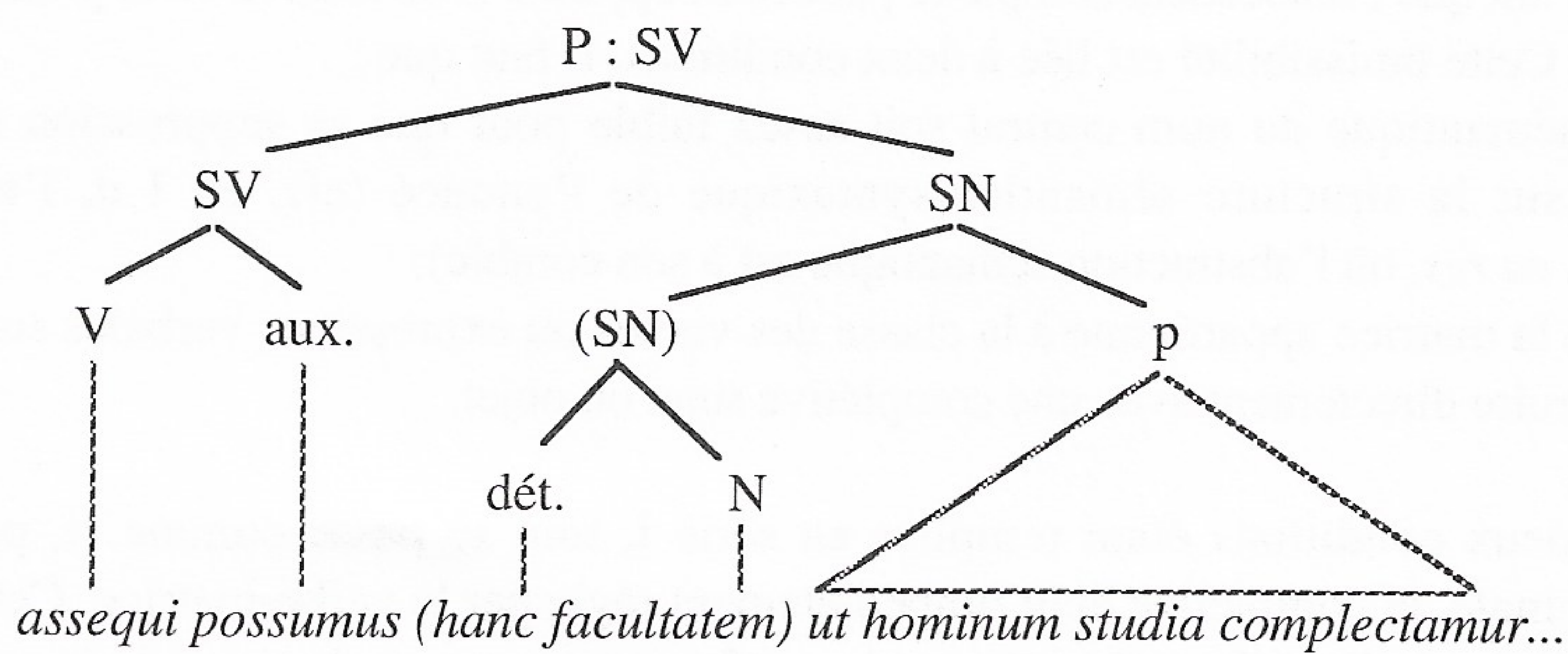
Cela établi, quel rapport la complétive entretient-elle avec le SN qu'elle jouxte?

Du fait de son caractère redondant, le SN (cataphorique + nom) ne fait qu'expliciter et préciser la structure sémantico-syntaxique de l'énoncé. Aussi l'appellation de "signal avertisseur" (KESIK, 1984, 158) lui convient-elle à plus d'un titre : par sa marque fonctionnelle, il préfigure le cas abstrait de la complétive et spécifie la valence du verbe; par son signifié générique, il anticipe, mais d'une façon vague, sur le contenu notionnel de la complétive; par son déterminant cataphorique, il oriente l'attente du récepteur vers l'aval du texte et rend l'apport subséquent indispensable, sous peine de créer une impression d'incomplétude. Appelée par le cataphorique, la subordonnée complétive assure l'identification du SN auquel elle s'articule sémantiquement. Elle entretient avec lui un rapport de coréférentialité. Cette relation même exclut tout lien de dépendance syntaxique entre la

complétive et le SN antécédent<sup>5</sup>, mais implique, dans le cadre d'une même construction, leur solidarité dépendancielle par rapport au verbe-matrice. D'où, en cas de commutation de la complétive avec un SN, la contrainte de congruence casuelle qui existe entre le groupe apposé et son antécédent.

Sous forme d'un arbre syntagmatique, pareil mode de construction, qui implique, par delà un relais nominal facultatif, la dépendance syntaxique de la complétive par rapport au verbe-matrice, peut être visualisé comme suit.

Cfr, par exemple, pour une version simplifiée de Ia :



La situation qui se présente en IIa-c est différente. Les deux tests appliqués en série I sont ici inopérants pour la raison que le groupe substantival (cataphorique + nom) n'est guère omissible ni remplaçable par un cataphorique neutre :

- IIa<sub>1</sub> \* *Atque etiam (hoc) diligenter tenendum est*<sup>6</sup> *ne quem umquam innocentem iudicio capitis arcessas;*
- IIb<sub>1</sub> \* *...non patiar (istud) manere, nos rem iudicari nolle;*
- IIc<sub>1</sub> ? *Vtinam, Quirites, uirorum fortium atque innocentium copiam tantam haberetis ut (hoc) uobis difficile esset, quemnam potissimum tantis rebus ac tanto bello praeficiendum putaretis !*<sup>7</sup>

En revanche, la présence du déterminant cataphorique est facultative; sa suppression ne porte pas préjudice à la grammaticalité de la phrase :

5. Cfr la définition que Fr. CORBLIN propose, à la suite de L. TESNIÈRE (1982, 42-44 et 85-89), de la relation anaphorique : "La connexion anaphorique est (...) définie de deux manières : de manière négative (elle n'est pas la lecture sémantique d'une relation structurale), de manière positive (elle exprime l'identité)" (CORBLIN, 1985, 189).

6. L'énoncé est inacceptable si *tenere* garde le sens de "tenir, s'en tenir à", attesté en *Off.*, 2, 51; au sens de "réussir à empêcher que", *tenere ne* est employé, par exemple, chez Tite-Live (24, 19, 7 : *Marcellus... tenuit ne inrito incepto abiretur.*).

7. Le *Thesaurus Linguae Latinae*, sous la rubrique de *difficilis* (1088, 79-80), atteste un seul exemple d'une interrogation indirecte construite directement avec *difficile est* en latin postclassique (Maecian., *dig.*, 36, 1, 67 (65), 3) : *quemadmodum res expediri possit, difficile est.*

- IIa<sub>2</sub> *Atque etiam praeceptum officii diligenter tenendum est ne quem umquam innocentem iudicio capitis arcessas;*  
 IIb<sub>2</sub> *...non patiar manere suspicionem nos rem iudicari nolle;*  
 IIc<sub>2</sub> *Vtinam, Quirites, uirorum fortium atque innocentium copiam tantam haberetis ut uobis deliberatio difficilis esset quemnam potissimum tantis rebus ac tanto bello praeficiendum putaretis!*

On est amené à conclure que le nom, sans le support duquel la complétive est inapte à fonctionner, est constitutif de la valeur significative et de la structure syntaxique de l'énoncé. Il représente le point d'incidence de la dépendance de la complétive : celle-ci le détermine à la façon d'un adjectif épithète ou d'un SN au génitif; à titre de "complément conjoint adjectival du nom" (LAVENCY, 1985, 22-23; LONGRÉE, 1987, 183), la complétive ne peut pas être exclue de la commutation du SN avec un pronom neutre. Autre point à souligner : dans les énoncés IIa-c, le nom recteur est, d'une façon significative, dérivé d'un verbe. Aussi, avec leur sémantisme respectif, signifiant "injonction", "déclaration" ou "existence d'une situation problématique", les déverbatifs *praeceptum*, *suspicio* et *deliberatio* régissent-ils la même construction propositionnelle que les verbes correspondants :

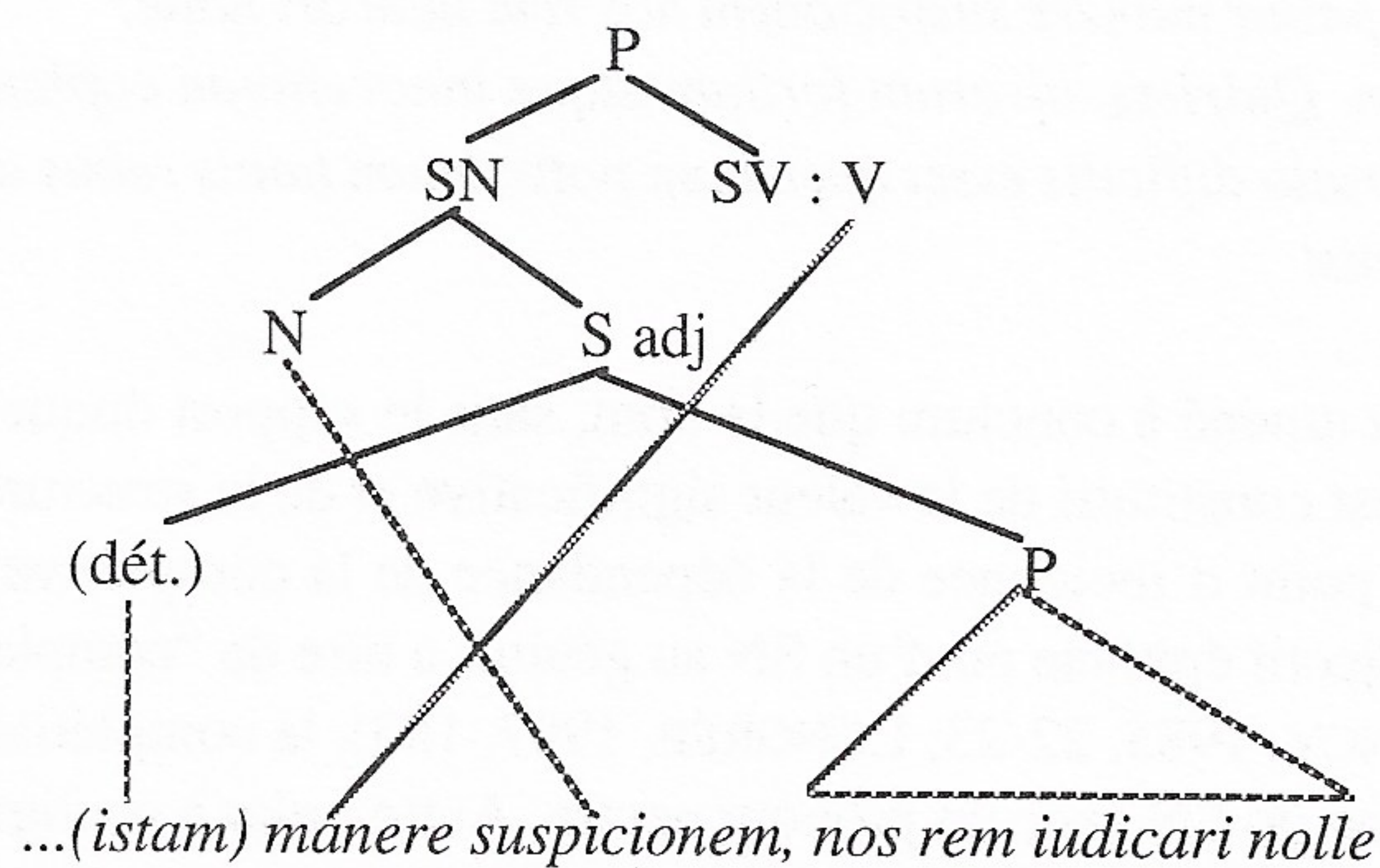
- IIa<sub>3</sub> *Atque etiam hoc quod officium praecipit diligenter tenendum est ne quem umquam innocentem iudicio capitis arcessas;*  
 IIb<sub>3</sub> *...non patiar eos diutius istud suspicari, nos rem iudicari nolle;*  
 IIc<sub>3</sub> *Vtinam, Quirites, uirorum fortium atque innocentium copiam tantam haberetis ut uobis hoc deliberare difficile esset, quemnam potissimum tantis rebus ac tanto bello praeficiendum putaretis!*

Si, en cas de construction verbale, la complétive constitue solidairement avec le cataphorique le SN fonctionnant comme expansion du verbe, il faut que, corrélativement, en cas de construction nominale, la complétive et le déterminant cataphorique constituent d'une façon solidaire le syntagme adjectival qui sert d'expansion au nom. Le parallélisme des deux types de construction commande les groupements suivants :

1. en cas de construction verbale :  
*istud / suspicari / nos rem iudicari nolle*  
 |\_\_\_\_\_ΔΔ\_\_\_\_\_||  
 = Pron. cat. / V / p compl.  
 |\_\_\_\_\_ΔΔ\_\_\_\_\_||
2. en cas de construction nominale :  
*istam / suspicionem / nos rem iudicari nolle*  
 |\_\_\_\_\_ΔΔ\_\_\_\_\_||  
 = Dét. cat. / N / p compl.  
 |\_\_\_\_\_ΔΔ\_\_\_\_\_||

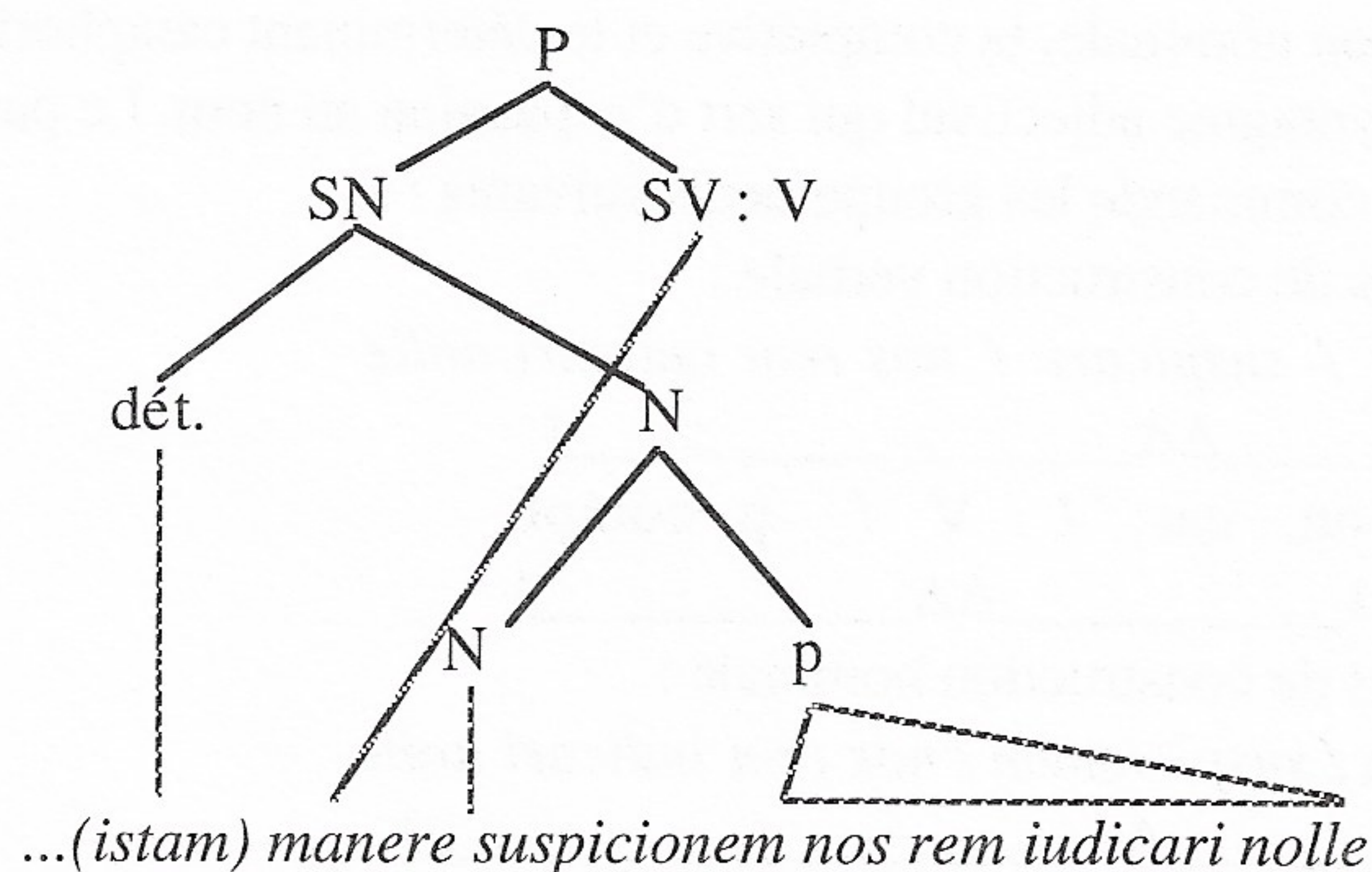


Le dernier découpage nous induit à poser pour IIb le schéma constructionnel suivant :



La question de la représentation syntagmatique ne trouve pas la même réponse chez tous les linguistes. La solution que nous proposons concorde avec l'interprétation que M. LAVENCY donne des séquences *Hanc formam uitae ut (...) indulgeatis* (LAVENCY, 1991) et *Is magister qui bene amat* (LAVENCY, 1991), qui, selon lui, comportent toutes deux un complément adjectival complexe formé par *hanc... ut indulgeatis* et *Is... qui bene amat*.

Si, en revanche, on admet avec Chr. TOURATIER qu'une relative déterminative ou épithète du type de *qui bene amat* (linéairement contiguë à *is magister*) est "un constituant immédiat de nom et en même temps une expansion de nom" (TOURATIER, 1981, 44), on postulera pour IIb la représentation suivante<sup>8</sup> :



La différence par rapport au premier graphique résulte de l'insertion graduelle du déterminant cataphorique (dét.) et de la proposition complétive (p) dans la structure phrastique :

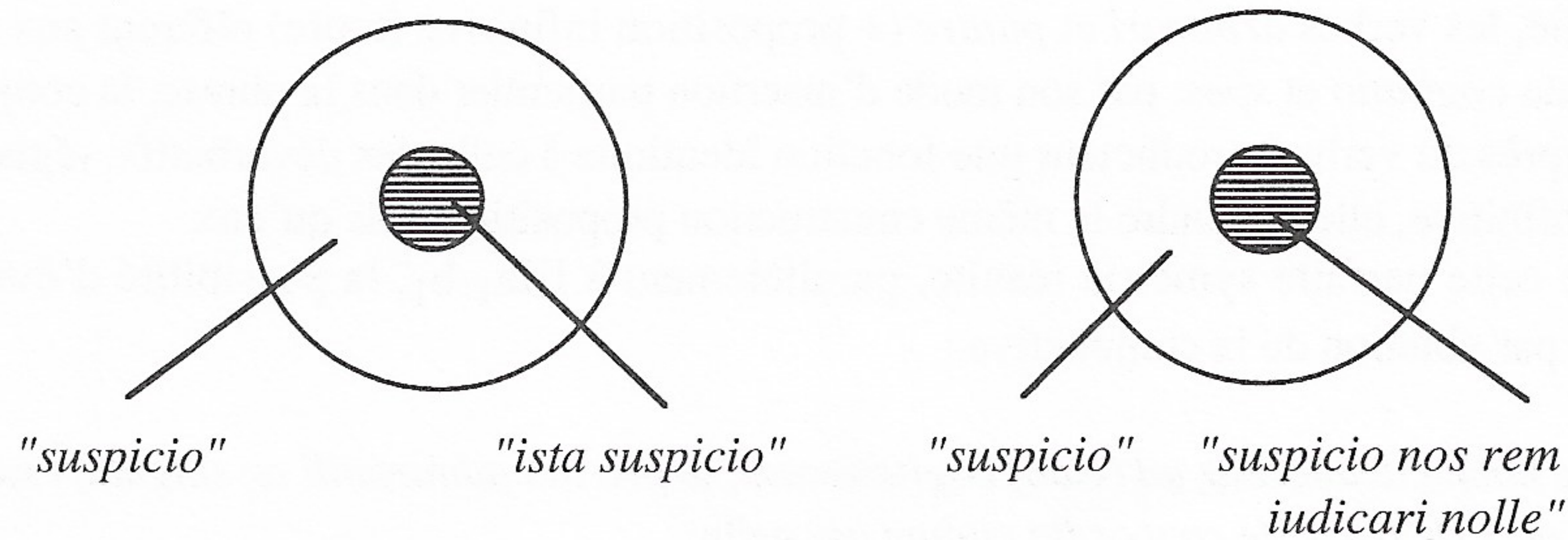
8. Pour les fluctuations qui frappent l'insertion de la relative déterminative sous SN, cfr par ex.emple TOURATIER, 1980, 363-386; FUGIER, 1983, 233-234.

n'apparaissant plus côte à côte, à un même niveau hiérarchique, dans l'organisation syntagmatique de la phrase, dét. et p ne sont plus conçus comme solidaires. Or pareille structuration est mise en défaut par la valeur significative réelle de l'énoncé : *ista suspicio nos rem iudicari nolle* ne désigne pas une sous-classe des soupçons prédéterminés par la complétive, mais dét. et p, dotés d'une même force extensive, délimitent une seule et même sous-classe à l'intérieur de la classe formée par l'ensemble des soupçons. D'où le caractère facultatif de dét. (cfr IIa<sub>2</sub>-c<sub>2</sub>), qui ne fait qu'anticiper sur le contenu de p.

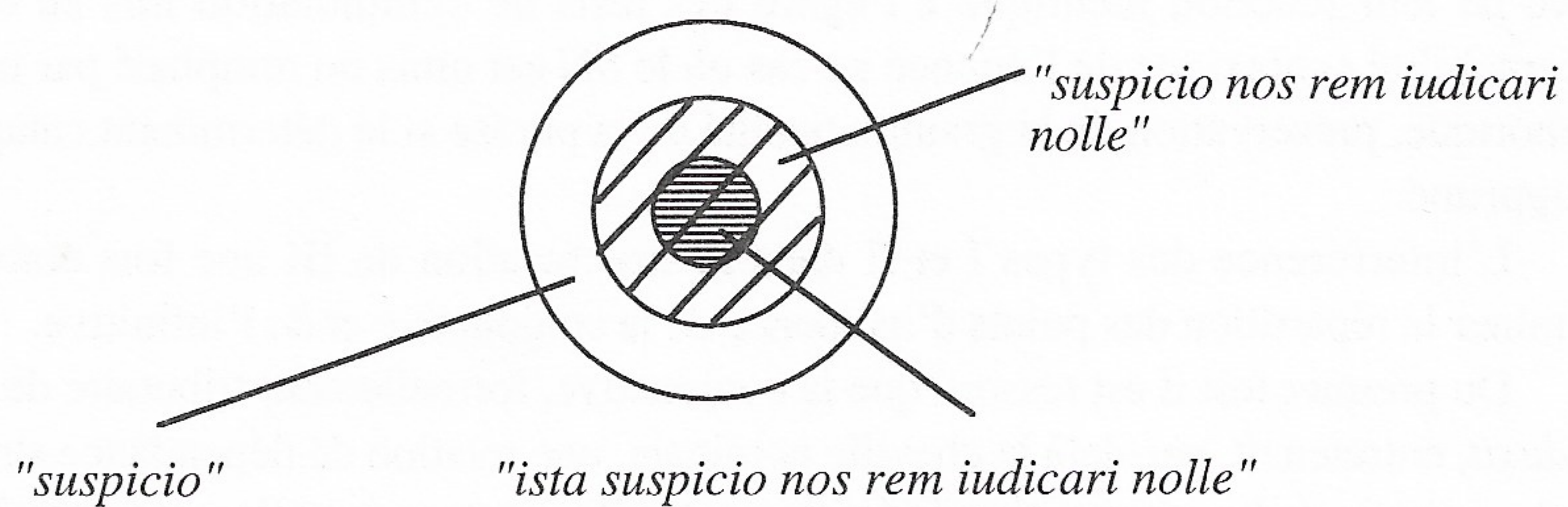
On postulera donc une relation d'équivalence

entre :

et



plutôt qu'un rapport d'inclusion de type :



Les deux compléments du nom, dét. et p, échappent aussi syntaxiquement au phénomène d'emboîtement. Solidairement dépendants du nom, par rapport auquel ils assument une fonction de détermination restrictive, ils sont liés par une relation d'identité référentielle. La complétive p est indispensable à dét. dans la mesure où son apport, relevant du contexte extralinguistique, sature la référence intra-textuelle du cataphorique.

Restent à analyser les exemples énumérés *sub III*. Ce type d'énoncés est étudié à la suite des deux premières classes parce qu'il réunit, par amalgame, les propriétés structurales de I et de II dans une construction unique.

A l'instar de la série I, la forme de la subordonnée conjonctive est déterminée par le verbe introducteur et non par le groupe substantival. D'où la possibilité d'omettre le SN ou de lui substituer une pro-forme cataphorique :

- IIIa<sub>1</sub>. *spe tamen deducebar (eo), ut te pro tua admirabili ac singulari sapientia de otio, de pace, de concordia civium agi uelle arbitrarer*<sup>9</sup>;
- IIIb<sub>1</sub>. *Quae te, malum, inquit, ratio (istuc) induxit ut eos tibi fideles putares fore, quos pecunia corrupisses?*

La seule différence par rapport au premier type réside dans la nature déverbative du noyau nominal. A ce titre, les substantifs *cogitatio* et *spes* peuvent paraître sémantiquement plus indispensables que les noms *facultas*, *benignitas*, *incommodum* et *res*, attestés en série I. Leur ommissibilité est cependant garantie du fait de leur caractère redondant par rapport à la conjonctive. Celle-ci les relaie en effet tant d'un point de vue sémantique que syntaxique : par leur signifié, les verbes *arbitrari* et *putare* (+ proposition infinitive future) réfèrent aux mêmes activités que *cogitatio* et *spes*; par son mode d'insertion particulier dans la phrase, la conjonctive assume auprès du verbe introducteur une fonction identique à celle des déverbatifs; régissant en plus une infinitive, elle engendre la même construction propositionnelle qu'eux.

De cette parfaite symétrie résulte, parallèlement à IIIa<sub>1</sub>-b<sub>1</sub>, la possibilité d'évincer le redondant par ablation de la conjonctive :

- IIIa<sub>2</sub>. *spe tamen deducebar ad (eam) cogitationem, te pro tua admirabili ac singulari sapientia de otio, de pace, de concordia civium agi uelle;*
- IIIb<sub>2</sub>. *Quae te, malum, inquit, ratio in (istam) spem induxit eos tibi fideles fore, quos pecunia corrupisses?*

Ces phrases, synonymes de IIIa<sub>1</sub>-b<sub>1</sub>, reproduisent le schéma constructionnel de IIa-c. A preuve de leur réaction identique à l'égard des tests de commutation mis en oeuvre en II : inacceptabilité syntaxique de l'énoncé au cas où le SN est omis ou remplacé par une pro-forme cataphorique, préservation de la grammaticalité de la phrase si le déterminant cataphorique seul est supprimé.

L'interférence des types I et II dans la structuration de III une fois établie, il reste à déterminer la répartition des points d'incidence de la conjonctive et de l'infinitive.

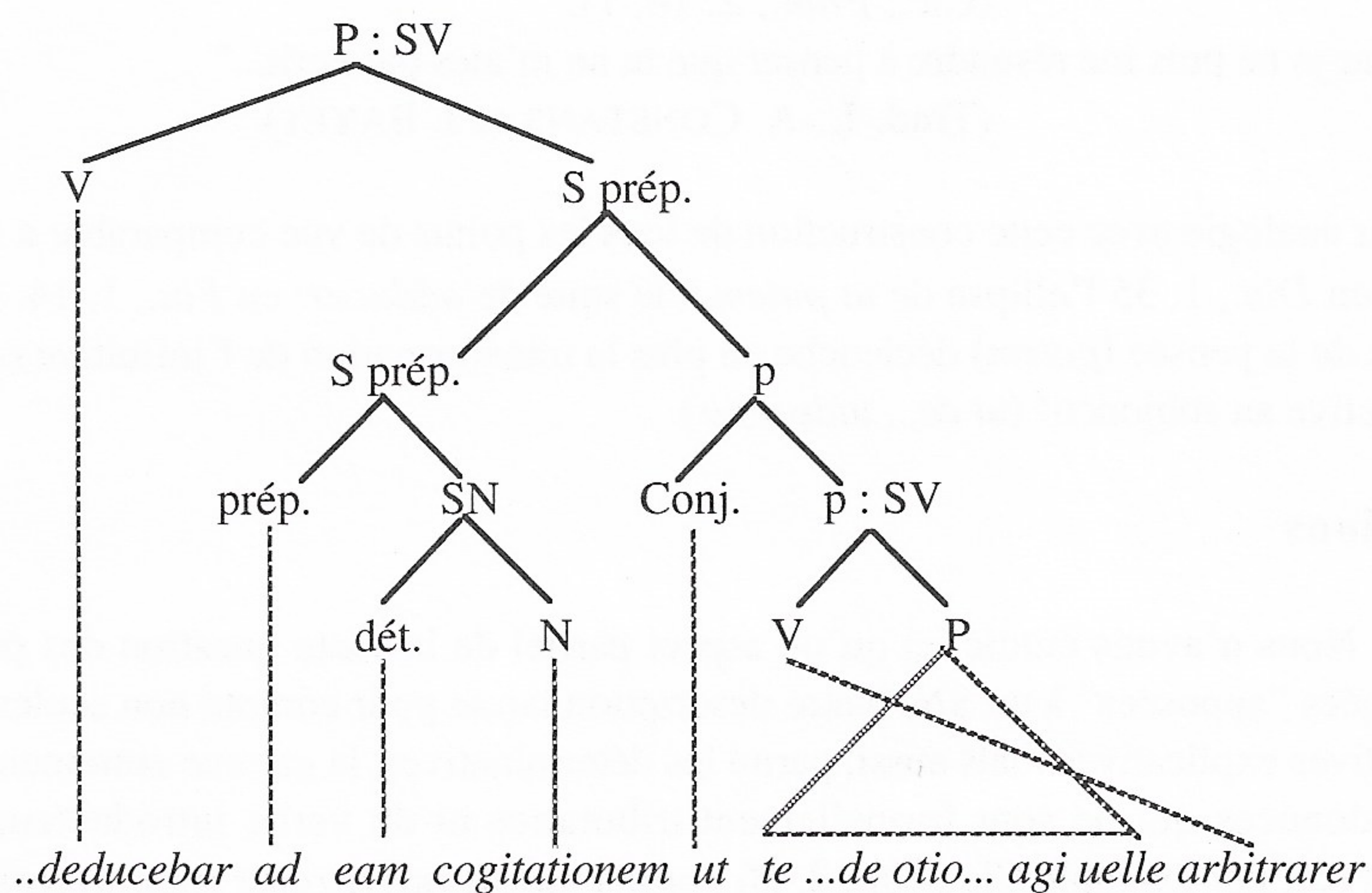
Du premier test il est ressorti que la conjonctive, formellement tributaire de *deducebar* et de *induxit*, entretenait, par-delà la cheville nominale, une relation de dépendance structurale avec le verbe principal. La proposition infinitive est, elle, certes virtuellement apte à fonctionner comme complément conjoint adjectival des noms *cogitatio* et *spes*; mais l'organisation hiérarchique de la phrase nous oblige à poser comme points d'incidence réels les formes verbales *arbitrarer* et *putares*.

A l'égard de son antécédent substantival, la construction complexe (conjonctive + infinitive) assume un double rôle de spécification sémantique. Ravalée au rang d'un supplément énonciatif marginal, la conjonctive explicite d'une façon pléonastique les modalités de l'action antérieurement signifiée par *cogitatio* et *spes*; logiquement superflue, elle freine la progression sémantique de la phrase et retarde l'acheminement de la pensée à son terme. Aussi la phrase n'atteint-elle son accomplissement qu'avec l'énonciation de l'infinitive : participant à l'actualisation de la notion substantivale, celle-ci assume à l'égard du nom une fonction

9. Quoique *deduco* soit moins fréquemment complété par une proposition substantive que *adduco*, *induco*, *perduco*, ce type de construction est attesté chez Cicéron (*Fam.*, 14, 4, 2 : *...neque legis improbissimae poena deductus est quo minus hospitii et amicitiae ius officiumque praestaret*).

proprement déterminative; en cette qualité, elle est seule suffisante et nécessaire pour saturer la référence purement contextuelle du cataphorique.

Ces inter-relations complexes ne sont manifestées qu'imparfaitement par la configuration syntagmatique qui suit :



Un moyen de signaler le caractère syntaxiquement et sémantiquement pléonastique de l'énoncé est de faire figurer entre parenthèses les ramifications de l'arbre correspondant à la séquence prépositionnelle *ad eam cogitationem*<sup>10</sup>.

Même ainsi simplifié, cet énoncé reste bien en-deçà de certaines constructions elliptiques attestées chez Cicéron. Cfr par exemple :

*utar igitur nec adducar aut in extis totam Etruriam delirare aut eandem gentem in fulguribus errare aut fallaciter portenta interpretari.*

(Cic., *Diu.*, 1, 35).

“Ainsi je m’en servirai donc et je ne me laisserai pas convaincre que tout le peuple étrusque divague à propos des entrailles, que le même nation se trompe au sujet des éclairs ou soit un interprète peu fiable en matière de présages.”<sup>11</sup>

*Nam illud quidem adduci uix possum, ut ea quae senserit ille tibi non uera uideantur.*

(Cic., *Fin.*, 1, 14).

10. Dans la représentation que nous proposons, il est impossible de faire figurer entre parenthèses les ramifications de l'arbre correspondant à la proposition *ut arbitrarer*, car les deux structures sémantiquement équivalentes *deducebar ad eam cogitationem ut te ...de otio... agi uelle arbitrarer* et *deducebar ad eam cogitationem te... de otio... agi uelle* correspondent à deux arrangements syntagmatiques différents. La suppression de *ut arbitrarer* impliquerait en effet la nécessité de considérer *te... de otio... agi uelle* comme un constituant immédiat du syntagme adjectival, formé solidairement par le déterminant et la proposition infinitive et servant d'expansion au nom *cogitatio*.

11. Pour d'autres exemples, cfr K.-St., II, 1, 699.

“Car il est une chose qu'on me persuadera difficilement, c'est que son sentiment ne te paraît pas vrai.”

(Trad. J. Martha).

L'engrenage des constituants se révèle par comparaison avec:

*non enim possum adduci ut abs te (...) nullas putem datas (sc litteras),...*

(Cic., *Fam.*, 2, 10, 1).

“car je ne puis me résoudre à penser que tu ne m'aies pas écrit...”

(Trad. L.-A. CONSTANS et J. BAYET).

Par analogie avec cette construction de tous les points de vue comparable à IIIa<sub>1</sub>-b<sub>1</sub>, on postulera en *Diu.*, 1, 35 l'ellipse de *ut putem* à la suite de *adducar*; en *Fin.*, 1, 14, l'ellipse du seul verbe de la pensée (*putem*) déclenche en plus la transformation de l'infinitive (*ea... uideri*) en conjonctive au subjonctif (*ut ea... uideantur*).

## Conclusions

A. Nous n'avons étudié ici qu'un aspect partiel de la vaste question des propositions subordonnées “apposées” à un SN. Notre description laisse pour compte non seulement toutes les appositives explicatives mais aussi, parmi les déterminatives, la gamme autrement complexe des subordonnées qui ne sont formellement tributaires ni du verbe introducteur ni du SN antécédent (cfr par exemple Cic., *Off.*, 2, 26 : *nostri autem magistratus imperatoresque ex hac una re maximam laudem capere studebant si prouincias, si socios aequitate et fide defendissent*). Une étude systématique de ces énoncés<sup>12</sup> compléterait avantageusement le tour d'horizon amorcé et contribuerait à affiner certains des résultats exposés.

B. Une étude de la structuration syntagmatique du SN constitué d'un cataphorique, d'un nom et d'une proposition complétive excède nécessairement le cadre du SN proprement dit : une prise en compte de la configuration morpho-syntaxique de la complétive appositive a montré que sa constitution morphologique peut être déterminée par des éléments phrastiques extérieurs au SN, en l'occurrence le verbe.

C. La dichotomie syntaxique que les critères de l'omissibilité du SN ou de sa commutation avec une pro-forme cataphorique révèlent entre l'appositive complément adjectival conjoint et l'appositive commutant avec un SN “détaché” n'est pas corrélative de la différence sémantique entre appositive déterminative et appositive explicative. Quoique toutes les complétives inventoriées soient de nature déterminative – parce que sémantiquement indispensables à un cataphorique –, elles font leur apparition à des niveaux différents dans la structure hiérarchique de la phrase : les unes servent solidairement avec le déterminant cataphorique d'expansion à un nom sujet ou complément; les autres servent solidairement avec un SN cataphorique d'expansion au verbe introducteur.

12. Un pas très important dans cette direction a été fait par M. LAVENCY, dont l'étude *Pour une description fonctionnelle du syntagme nominal. La construction “cataphorique” (pro)nom + proposition subordonnée* représente une mise au point judicieuse concernant de nombreuses questions touchant à ce sujet.

D. Sémantiquement appelés par un cataphorique et structurellement incidentes à un nom ou à un verbe, auxquels ils se rattachent par l'intermédiaire du déterminant ou du SN cataphoriques qui préfigurent leur fonction syntaxique, l'un et l'autre type d'appositives sont fortement incorporés à la phrase. Aussi sommes-nous loin de ces "compléments détachés" (DESSAINTEs, 1966, 103) ressentis comme "mis au second plan" et faisant "l'objet d'une assertion à part" (RIOUL, 1983, 26), de ces éléments "mal intégrés dans la phrase" (TAMINE-GARDES, 1984, 41) à "valeur prédicative" et de nature "extra-grammaticale" (BONNARD, 1971, 211), auxquels la tradition scolaire affecte essentiellement, sinon exclusivement, l'étiquette d'"apposition".

#### Références bibliographiques

- BONNARD H., 1971, "L'apposition", dans *Grand Larousse de la Langue Française*, t. 1, Paris, Larousse, 210-212.
- CORBLIN Fr., 1985, "Remarques sur la notion d'anaphore", dans *Revue québécoise de linguistique*, 15, 1, 173-196.
- DESSAINTEs M., 1966, "L'apposition : une fonction ou un mode de construction asyndétique ?", dans *Mélanges de grammaire française offerts à Maurice Grévisse pour le 30e anniversaire du "Bon Usage"*, Gembloux, Duculot, 69-104.
- FUGIER H., 1983, "Le syntagme nominal en latin classique", dans *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, 29, 1, Berlin, 212-269.
- KESIK M., 1984, "Déterminants et cataphoricité des SN", dans *Déterminants : syntaxe et sémantique. Colloque International de Linguistique organisé par la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Metz, Centre d'Analyse Syntaxique (6-8 déc. 1984)*, Actes publiés par J. DAVID et G. KLEIBER, en dépôt à la Librairie Klincksieck, Paris, 157-167.
- LAVENCY M., 1985, *Vsus, Description du latin classique en vue de la lecture des auteurs, Grammaire latine*, Paris-Gembloux, Duculot.
- LAVENCY M., 1991, "Pour une description fonctionnelle du syntagme nominal. La construction cataphorique + (pro)nom + proposition subordonnée", dans *Actes du colloque "La nominalisation dans la syntaxe et le lexique du latin", Rencontres scientifiques du Luxembourg*, 1990, 1, Luxembourg, 55-77.
- LONGRÉE D., 1987, "Les compléments du nom en latin classique : syntaxe, sémantique et pragmatique", dans *C.I.L.L.*, 13, 1-2, 163-230.
- RIOUL R., 1983, "Les appositions dans la grammaire française", dans *I.G.*, 18, 21-29.
- SERBAT G., 1984, "Is : un super-nom", dans *Latomus*, 43, 554-559.
- TAMINE-GARDES J., 1984, "Introduction à la syntaxe. Les fonctions nominales : les compléments circonstanciels; l'apposition", dans *I.G.*, 22, 39-42.
- TESNIERE L., 1982, *Eléments de syntaxe structurale*, 2e éd., 4e tir., Paris, Klincksieck.
- TOURATIER Chr., 1980, *La relative. Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)*, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER Chr., 1981, "La relative. Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)", dans *I.G.*, 11, 42-44.

**Abréviations**

- E.-Th. = ERNOUT A. et THOMAS Fr., *Syntaxe latine*, 2e éd., 6e tir., Paris, Klincksieck, 1984.
- H.-Sz. = HOFMANN J.B. et SZANTYR A., *Lateinische Grammatik, II, Lateinische Syntax und Stilistik*, Verbesserter Nachdruck der 1965 erschienenen ersten Auflage, München, Beck, 1972.
- K.-St. = KÜHNER R. et STEGMANN C., *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, II, Satzlehre*, Band 1 u. 2, bearb. von A. Thierfelder, unveränd. Nachdruck der 5. Aufl. der Hahnschen Buchhandlung-Hannover, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1988.

**Adresse de l'auteur :**

rue des Lilas, 16  
L-8035 Strassen